

Publié sur ANRT | Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (https://www.anrt.ma)

- <u>La circulaire du ministre de santé n° 21 du 22 mai 2003 sur les valeurs limites de l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioéléctriques</u>
- <u>Protocole de mesure des niveaux d'exposition aux rayonnements des champs électromagnétiques non ionisants</u>

Langue Français

Infos pratiques: Effets de rayonnement

**Source URL:** https://www.anrt.ma/infos-pratiques/ce-que-vous-devez-savoir/documents-utiles-0